

MAIRIE DE MARLHES LOIRE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

PRESENTS : DROIN Anne ; MEJEAN Henri ; BONY Catherine ; SEUX Vincent ; THIERS Kenza ; DALMAS Martine ; DURIEU Antonin ; FORISSIER Jean-Isidore ; EPALLE Daniel ; SOUVIGNET Muriel ; CHORAIN Claudie ; DEFOURS Roger ; EPALLE François ; MOUNIER Catherine ; DOURRET Josselin.

SECRETAIRE : DEFOURS Roger

DELIBERATIONS :

Vote des budgets primitifs 2017

Madame le Maire présente les différents budgets primitifs pour l'exercice 2017 :

Budget de la commune

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	:	1 209 041,64	€
Recettes de fonctionnement	:	1 071 496,00	€
Excédent reporté	:	+ 137 545,64	€

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	:	708 806,00	€
Déficit reporté	:	351 492,05	€
Recettes d'investissement	:	1 060 298,05	€

Budget eau

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	:	187 375,29	€
Recettes de fonctionnement	:	173 629,00	€
Excédent reporté	:	+ 13 746,29	€

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	:	232 240,32	€
Recettes d'investissement	:	225 454,15	€
Excédent reporté	:	6 786,17	€

Budget assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	:	107 320,92	€
Recettes de fonctionnement	:	83 000,00	€
Résultat reporté	:	+ 24 320,92	€

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	:	112 722,61	€
Recettes d'investissement		105 805,00	€
Excédent reporté		6 917,61	€

Budget annexe Maison Médicale

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	:	19 505,00	€
Recettes de fonctionnement	:	19 505,00	€
			€

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	:	235 003,47	€
Déficit reporté		53 805,14	€
Recettes d'investissement		288 808,61	€

Budget Annexe Chaufferie Bois

Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à	:	130 177,74	€
--------------------	---	------------	---

Section d'investissement

Elle s'équilibre à	:	84 846,10	€
--------------------	---	-----------	---

Budget annexe Logements

Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à	:	8 460,00	€
--------------------	---	----------	---

Section d'investissement

Elle s'équilibre à	:	23 859,76	€
--------------------	---	-----------	---

Madame le Maire propose aux conseillers d'approuver l'ensemble de ces budgets. Après discussion autour des projets d'investissement de Madame le Maire, le vote a lieu à bulletin secret.

Résultats du vote avec 15 votants

pour : 8

contre : 3

abstention : 4

Le budget primitif est adopté à la majorité.

Vote des taux des 3 taxes

Madame le Maire informe le conseil de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017, état communiqué par la Trésorerie de Bourg Argental : 417 421,85 €.

Le produit attendu est en augmentation de 1,63 % par rapport à 2016.

Madame le Maire fait remarquer que son équipe n'a pas proposé d'augmentation au cours des 2 exercices précédents. Elle souhaite pour 2017 une augmentation modérée des 3 taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti).

Par un vote à bulletin secret, les conseillers approuvent, à la majorité, une augmentation de 1 %

[11 voix pour, 4 voix contre]

Indemnités des élus

Comme l'exige la loi, une délibération avait été prise au cours de la 1^{ère} réunion du conseil municipal en 2014. Cette délibération adossait l'indemnité des élus à l'indice 1015, indice brut terminal de la fonction publique. Cet indice ayant été modifié à partir du 1^{er} février 2017 et devant l'être à nouveau en janvier 2018, Madame le Maire invite le conseil à délibérer en faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique sans donner la valeur de cet indice. A l'unanimité, le conseil approuve cette nouvelle formulation.

Pour mémoire : les 3 élus de la liste « A l'écoute des Marliens » ont refusé cette indemnité.

Convention entre le SDIS de la Loire et la commune de Marlhès.

La sirène était utilisée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours comme moyen d'alerte des sapeurs-pompiers. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. La sirène placée sur le toit de la mairie est cédée, à titre gratuit, à la commune qui pourra l'utiliser pour activer le Plan communal de sauvegarde. En contrepartie, la commune doit assurer les frais liés au raccordement électrique et les actions de maintenance.

A l'unanimité, le conseil approuve cette convention de cession.

Cession d'une parcelle de terrain au lotissement Ravel.

Il est apparu qu'il existait une parcelle de terrain de 363 m² enclavée au sein du lotissement Ravel et appartenant à la commune. A la demande des 2 propriétaires riverains, il leur a été proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 34 € HT/m², montant fixé selon l'avis des domaines. La commune prend en charge les frais de géomètre, et les acheteurs, les frais de notaire. A l'unanimité, le conseil approuve cette vente.

Acquisition de terrain par Loire Habitat.

Loire Habitat prévoit la construction de 5 logements [3 logements locatifs et 2 logements en location-accession] près de l'intersection de la route de Riotord et du chemin d'Ecotay. Pour ce programme, Loire Habitat veut acquérir un terrain de 2400 m² au prix de 11 €/m². A l'unanimité, le conseil donne son accord.

Renouvellement de la canalisation d'eau potable du Tracollet.

Le 26 janvier 2017, le conseil avait voté favorablement un plan de financement pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable du Tracollet. Les services du Département ont indiqué qu'il n'était pas possible d'obtenir 2 subventions différentes pour une même opération.

Le conseil approuve, à l'unanimité, une nouvelle délibération qui annule la précédente.

La dépense de 95 098,09 € sera couverte par une subvention départementale de 30 % et par un autofinancement à hauteur de 66 568,66 €.

Etude pour l'aménagement du centre bourg.

Madame le Maire indique qu'au conseil du 24.11.2016, il a été décidé de prioriser l'aménagement et la sécurisation de l'entrée sud-ouest et de la place de l'église.

Madame le Maire propose de retenir le cabinet AUA de Saint-Etienne pour une étude de l'aménagement du Centre-Bourg en globalité. Le devis s'établit à 12 760 € HT. Des dossiers de subvention seront déposés pour couvrir cette dépense (Enveloppe solidarité du Département et 20 % de la Région).

A la majorité [11 voix pour, 4 abstentions] le conseil approuve les propositions de Madame le Maire.

DIVERS.

Les délégués de la commune au SICTOM informent le conseil des tentatives pour résoudre le différend financier qui oppose le SICTOM et la Communauté de Communes des Monts du Pilat.